



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 25 SEPTEMBRE 2023 À 19 H**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac au Café Culture du Centre culturel le **lundi 25 septembre 2023** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

2023-09-268

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

2023-09-269

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2023-09-270

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Proposition Tetra tech Qi Inc - Honoraires en ingénierie pour le projet de réfection de pavage de portion des rues St-Pie X, d'un segment de la rue du Banc et d'un segment de la rue Huard et des 6^e Avenues Est et Ouest de votre Municipalité dans le cadre du PAVL 2021-2025 »
5. Demande d'aide au PAVL 2021-2025 - Volet redressement (St-Pie X)
6. Demande d'aide au PAVL 2021-2025 - Volet accélération (Huard, rue du Banc et 6^e)
7. Soumission achat des matériaux - Marche piétonnière - BMR
8. Contrat toiture - Maison des jeunes - AXECO
9. Affaires nouvelles
10. Période de questions
11. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2023-09-271

4. PROPOSITION TETRA TECH QI INC - HONORAIRES EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE PAVAGE DE 2 SECTIONS DE LA RUE ST-PIE X, D'UN SEGMENT DE LA RUE DU BANC ET D'UN SEGMENT DE LA RUE HUARD ET DE 2 SECTIONS SUR LA 6E AVENUE EST ET OUEST DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2025 »

ATTENDU QUE la ville de Paspébiac déposera des demandes d'aides au programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la ville de Paspébiac procède à un appel d'offres de gré à gré afin d'obtenir les plans, devis et une estimation détaillée du coût des travaux auprès d'une firme d'ingénierie;

ATTENDU QUE la ville de Paspébiac choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la ville de Paspébiac a reçu de la firme Tetrattech QI inc. une proposition de service pour les relevés, la conception, les plans et devis, la coordination laboratoire ainsi qu'une estimation des coûts pour des honoraires de **98,305\$** avant taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;**

D'AUTORISER une dépense de 98 305 \$ avant taxes de vente à la firme Tetrattech QI inc pour les services d'ingénierie requis à la présentation d'aide financière du PAVL et de mandater le directeur général pour la signature des documents.

2023-09-272

5. DÉPÔT D'UNE DEMANDE PAVL 2021-2025 - VOLET REDRESSEMENT-RÉFECTION DE PAVAGE DE DEUX SECTIONS RUE ST-PIE X

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la ville de Paspébiac doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la ville de Paspébiac choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

ATTENDU QUE la ville de Paspébiac autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **madame Marie-Andrée Côté, conseillère**, appuyée par **monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la ville de Paspébiac autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Mikael Denis, chargé de projet ou monsieur Daniel Langlois, directeur général sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2023-09-273

6. DÉPÔT D'UNE DEMANDE PAVL 2021-2025 - VOLET ACCÉLÉRATION - RÉFECTION DE PAVAGE SECTIONS SUR LES RUES 6^E EST ET OUEST, SECTION DE LA RUE HUARD, SECTION RUE DU BANC ET RECONSTRUCTION DE 4 PONCEAUX

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la ville de Paspébiac doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la ville de Paspébiac choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

ATTENDU QUE la ville de Paspébiac autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **monsieur Christian Grenier, conseiller**, appuyé par **monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la ville de Paspébiac autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Mikael Denis, chargé de projet ou monsieur Daniel Langlois, directeur général sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2023-09-274

7. SOUSSION ACHAT DES MATÉRIAUX – MARCHE PIÉTONNIÈRE - BMR

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a reçu du Comité d'Investissement en Vitalisation de la MRC de Bonaventure une recommandation positive concernant la demande d'aide financière pour le projet **FRR4 2022-23** dont l'objet est la mise à niveau de la marche piétonnière;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la MRC de Bonaventure est d'un montant maximum de 50 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a procédé à un appel de soumission sur invitation, de gré à gré, auprès de l'entreprise BMR-Matériaux Gaspésien située au 125, rue Desroches, Paspébiac pour l'acquisition des matériaux requis à la mise à niveau de la marche piétonnière sur une longueur approximative de 1900 pieds;

ATTENDU QUE la soumission reçue de l'entreprise BMR de Paspébiac est d'une valeur de 69,010\$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Grenier, conseiller **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;**

D'AUTORISER une dépense de 69,010\$ avant taxes de vente pour le paiement des matériaux requis à l'entreprise BMR-Matériaux Gaspésien située au 125, rue Desroches, Paspébiac et de mandater le directeur général pour la signature des documents.

2023-09-275

8. CONTRAT TOITURE – MAISON DES JEUNES - AXECO

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a procédé à un appel de soumission sur invitation, de gré à gré, auprès de l'entreprise Construction Axeco, 118 boul. Perron Est New Richmond pour la réfection de la toiture de la maison des jeunes de Paspébiac;

ATTENDU QUE la soumission reçue de l'entreprise Construction Axeco est d'une valeur de 75 717 \$ avant taxes;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière sera présentée soit au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ou au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM – 70%) selon l'éligibilité des travaux de réparation requis et de l'aide financière disponible;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sandra Langlois, conseillère **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;**

D'AUTORISER une dépense de 75,717\$ avant taxes de vente pour le remplacement de la toiture, du remplacement de l'isolation et du support de plafond, de l'installation de nouvelles tuiles de plafond suspendu et de mandater le directeur général pour la signature des documents.

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-09-276

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée. Il est 19 h 30.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier